



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament  
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa  
Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament  
Parlament Ewropew Europees Parlement Parliament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European  
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

Commission du développement  
La Présidente

À l'attention de la Présidente/du Président de la commission parlementaire compétente

Concerne: Invitation à une réunion interparlementaire de commissions de la commission du développement du Parlement européen avec les commissions compétentes des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne sur « la mise en œuvre du consensus pour le développement et des objectifs de développement durable »

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chère/cher collègue,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la commission du développement du Parlement européen organisera une réunion interparlementaire de commissions avec les parlements nationaux le mardi 21 novembre 2017, de 9h30 à 12h30, au Parlement européen à Bruxelles sur la question de « **la mise en œuvre du consensus pour le développement et des objectifs de développement durable** ».

Le nouveau consensus européen pour le développement fut signé officiellement en juin 2017, après plusieurs mois de négociations informelles entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen. Le nouveau consensus est un document important : au niveau interne de l'Union, c'est un document politique qui offre aux institutions de l'Union et des États membres une orientation stratégique pour la prochaine décennie en matière de politique de développement. À cet égard, il constitue une base solide pour une politique de développement plus cohérente, plus coordonnée et plus visible. Au niveau externe, il incarne les engagements de l'Union et de ses États membres vis-à-vis de l'agenda 2030 pour le développement durable et des 17 objectifs de développement durable (les ODDs).

L'Union et ses États membres sont, et doivent rester, les principaux acteurs mondiaux de la coopération pour le développement et ce non seulement pour ce qui est de leur contribution financière, mais aussi dans le cadre de la définition du débat politique au niveau mondial. Pour cette raison, l'Union et ses États membres doivent considérer le nouveau consensus pour le développement et les ODDs comme une opportunité pour configurer et diriger une coalition internationale en appui des modèles de développement durable qui ne mettent pas en danger notre planète ni le bien-être des générations futures.

./..

Or, pour que ceci devienne une réalité, la mise en œuvre, tant au niveau de l'Union que des États membres, sera un défi de taille. Le caractère stratégique du consensus signifie que celui-ci doit être appliqué au moyen d'actions et d'instruments concrets. La programmation conjointe et la mise en œuvre sur le terrain doivent aller de pair avec le respect par les États membres de leurs engagements (y compris au niveau financier) et la promotion de la coordination au niveau stratégique et politique, tout en garantissant des politiques européennes pour le développement aussi cohérentes que possible en faveur des ODDs et de leur objectif d'éradication de la pauvreté sans laisser personne sur le côté. Les parlements ont le rôle fondamental de garantir que les ODDs adoptés au niveau national s'adaptent aux besoins locaux et aux situations des groupes particuliers.

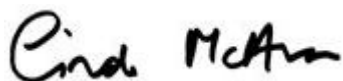
Lors des négociations des ODDs et du nouveau consensus, le Parlement européen a insisté sur la nécessité de traduire ce cadre global par des politiques nationales effectives et sur l'importance d'une information et d'un suivi réguliers. La réunion du 21 novembre portera fondamentalement sur une réflexion des députés du Parlement européen et des États membres sur le moyen d'obtenir les meilleurs résultats de ces instruments et sur les décisions prises par les parlements nationaux afin de guider une correcte mise en œuvre des ODDs, en particulier à travers leur politique étrangère.

Comme par le passé, cette invitation est ouverte à quatre membres de la (ou des) commission(s) compétente(s) de chaque assemblée parlementaire (ou à deux membres, dans chacune des deux assemblées, pour les Parlements bicaméraux).

Dans le cas où il vous serait impossible de participer à cet événement, nous serions très heureux de recevoir une contribution écrite de votre part qui pourrait être distribuée aux participants.

Le projet de programme de la réunion ainsi que d'autres informations pratiques vous seront communiqués par le représentant de votre Parlement national en charge des relations avec le Parlement européen.

En espérant vous accueillir personnellement et dans l'attente d'un débat fructueux, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, chère/cher collègue, à l'expression de ma considération distinguée.



Linda McAvan